Le parquet requiert de lourdes peines dans le procès de la mutuelle générale

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-03-2011 20:53:46

Le procureur général de la Chambre criminelle chargée des crimes financiers près l'annexe de la Cour d'appel de Salé a requis, lundi soir, de lourdes peines à l'encontre des mis en cause dans l'affaire de la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques (MGPAP).

Quatorze personnes, dont deux femmes, poursuivies dans cette affaire sont en détention préventive à la prison locale de Salé, alors que huit autres sont sous surveillance judiciaire.

L'ancien président de la MGPAP est poursuivi en état de liberté provisoire.

Le représentant du ministère public a également requis la saisie des fonds détenus par les prévenus au profit du Trésor public.

Les mis en cause, dont des hommes d'affaires, des chefs d'entreprises, des fonctionnaires, un médecin, une journaliste, une notaire, un ingénieur, un enseignant et une déléguée sont poursuivis, chacun en ce qui le concerne, pour "détournement de deniers publics, faux et usage de faux, corruption, abus de confiance, abus de pouvoir, blanchiment de fonds et participation".

MAP